

## AVIS DE VACANCE DE POSTES

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

### **Avis de vacance de postes d'adjoint des cadres hospitaliers devant être pourvus au choix**

NOR : SASH0940383V

Huit postes d'adjoint des cadres hospitaliers, à pourvoir au choix, en application du 3<sup>o</sup> de l'article 7 du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière, sont vacants dans les établissements suivants :

- 1 poste au centre hospitalier de Douai ;
- 1 poste au centre hospitalier d'Armentières ;
- 1 poste au centre hospitalier de Felleries-Liessies ;
- 1 poste au centre hospitalier La Bassée, à Wavrin ;
- 1 poste au centre hospitalier régional universitaire de Lille ;
- 1 poste au centre hospitalier de Valenciennes ;
- 1 poste à la maison de retraite d'Annœullin ;
- 1 poste au centre hospitalier de Cambrai.

Peuvent faire acte de candidature les adjoints administratifs hospitaliers et les permanenciers auxiliaires de régulation médicale des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 remplissant les conditions fixées à l'article 7 (3<sup>o</sup>) du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié.

Les candidatures devront être adressées, par écrit (le cachet de la poste faisant foi), au directeur départemental des affaires sanitaires et sociales du Nord, BP 2008, 59011 Lille, dans le délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.